

Compte rendu du Ca de l'Association des Propriétaires de Bateaux de Pouldohan (APBP Plaisanciers de Pouldohan), Maison de la Mer, 19 novembre 2021

Le conseil d'administration de l'APBP (Plaisanciers de Pouldohan) s'est réuni vendredi. Trois membres étaient excusés, quinze étaient présents pour examiner les suites de l'AG du 6 novembre au Sterenn, le conseil portuaire, les rôles au sein du CA.

Les membres du CA ont été satisfaits du sauvetage de l'association grâce à la candidature de Michel Tanguy le samedi 6 novembre. Une nouvelle équipe plus étoffée forme un conseil d'administration qui assistera le président. Les plaisanciers ont été plus perplexes sur les usages qui auront cours à la cale de Pors Breign pour la prochaine saison. Cette question n'a pas été abordée par le dernier conseil portuaire.

Ce conseil portuaire du 19 novembre s'est tenu en mairie. Son objet principal portait sur les éléments financiers, notamment le budget du port de Pouldohan et les tarifs pour 2022. Quelques membres du CA ont échangé au sujet de la sécurité des bateaux et sur les conditions d'assurance dans l'enceinte portuaire.

Mais le point le plus important de la réunion du conseil d'administration portait sur la répartition des rôles de ses membres, particulièrement la désignation du bureau.

Ce bureau, élu au cours de CA du 19 novembre, se compose de la manière suivante :

Président : Michel Tanguy (vice-président : Jean-Jacques Gouriou)

Secrétaire : Pascal Richard (secrétaire-adjoint : Alain Baudin)

Trésorier : Germain Bicrel (trésorier-adjoint : Alain Philippe)

L'information sera communiquée aux services préfectoraux. La réunion s'est poursuivie par l'examen de questions diverses. L'actualisation du site de l'association est devenue nécessaire. De même, la diffusion et l'échange d'informations passera via un site facebook que l'un des membres du CA va créer et administrer.

Les décisions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.